

L'an deux mil vingt-et-cinq, le 20 mai à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 mai 2025

Nombre de conseillers en exercice : 12			
Présents : 8			
Votants : 10			
Votes	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0

Étaient présents : M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Gisèle THEUTTHOUNE, Mme Noémie CHARTRIN, Monsieur Alexandre CHASSAT, Mme Sylviane TESSIER, M. Vincent CERISIER, Mme Emmanuelle FAUTREL-BEAUR.

Étaient excusés : Mme Caroline DHYEVRE, M. Alexandre CHABAUTY, M. Thierry SOYER, M. Aurélien THABUTEAU.

Étaient absents :

Procurations : M. Thierry SOYER donne procuration à M. Vincent LAUER,
M. Aurélien THABUTEAU donne procuration à Mme Noémie CHARTRIN.

Noémie CHARTRIN a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : Décision concernant la poursuite du projet photovoltaïque sur le stade communal

Monsieur le Maire rappelle le lancement du projet, avec des études réalisées par un comité de suivi à l'automne 2021, intégrant la CCVG (Communauté de Communes Vienne et Gartempe), la commune, EAUX DE VIENNE SIVEER, la Chambre d'agriculture de la Vienne et EDF Renouvelables. Le projet a été officiellement acté en date du 24 février 2022 (délibération n° 2022/7).

Depuis, EDF Renouvelables, la commune, l'agriculteur porteur du projet agrivoltaïque, ainsi qu'un habitant volontaire de la commune, se sont régulièrement réunis afin de faire avancer ce projet commun en lien avec les organismes nationaux.

Le 22 novembre 2023, les deux permis de construire ont été déposés en mairie, puis transmis à la CCVG (Communauté de Communes Vienne et Gartempe) pour instruction et consultation des organismes concernés.

La procédure nécessitant la réalisation d'une enquête publique, celle-ci s'est tenue aux dates suivantes :

- Mardi 1er avril 2025, de 9 h à 12 h
- Mercredi 16 avril 2025, de 13 h 30 à 16 h
- Lundi 5 mai 2025, de 13 h 30 à 16 h 30

Ces permanences, tenues en présentiel dans la salle de réunion de la mairie, étaient complétées par une adresse mail dédiée, à laquelle les citoyens pouvaient envoyer leurs contributions. Ces dernières étaient ensuite répertoriées dans un registre tenu exclusivement par Madame Catherine GUENSER, la Commissaire enquêteur.

À la fin de l'enquête publique, une réunion de remise du procès-verbal de clôture a eu lieu le jeudi 15 mai 2025 à 10 h, en mairie. Seuls la Commissaire enquêteur et le porteur du projet pour le compte d'EDF Renouvelables, Monsieur DEGRACE, étaient présents.

DÉLIBÉRATION N° 2025/23

Parallèlement, une pétition a circulé dans la commune et au-delà du territoire. Les conseillers municipaux ont échangé sur certaines pratiques douteuses qu'ils ont observées lors de la collecte des signatures de certains habitants. Au final, la pétition recueille environ 400 signatures, dont 300 émaneraient d'habitants de la commune. Toutefois, cette information n'a pas pu être confirmée, car la commune n'aura accès à la pétition que lorsque le Préfet aura rendu son avis sur les deux projets.

Le Conseil Municipal estime que cette pétition n'a pas de valeur légale, considérant que les citoyens opposés au projet auraient dû se manifester individuellement, soit en se déplaçant aux permanences, soit en rédigeant un courrier électronique pour faire valoir leur point de vue.

Un courrier de réponse a été rédigé et diffusé après l'enquête publique par Monsieur le Maire, afin de rectifier certaines affirmations pouvant être considérées comme diffamatoires devant le Tribunal administratif.

Monsieur le Maire a proposé au Conseil Municipal d'organiser un vote à bulletin secret afin de permettre à chacun d'exprimer un avis honnête et sincère. Toutefois, cette proposition a été refusée par le Conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- **POURSUIVRE** le projet photovoltaïque sur le stade communal
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait à ANTIGNY, le 21 mai 2025

Le Maire,
Vincent LAUER

